



Association pour le Prêt d'Appareillage aux Malades et Paralysés 73

NOTE DE PRESENTATION

L'APAMP 73 est une Association loi 1901 à but non lucratif, créée en décembre 2016, qui œuvre dans les domaines de la perte d'autonomie et du handicap, temporaire ou durable.

Par ses actions, elle vise l'amélioration de l'autonomie des personnes fragiles à domicile et dans leurs déplacements, par le prêt de matériel médical, adapté, provenant soit de matériels d'occasion reconditionnés, ou neufs en location ou en vente, au meilleur coût.

Éléments de contexte

Chaque année en Savoie, des personnes victimes d'accidents domestiques ou de la circulation, sont confrontées à des situations de maladie, de handicap ou de perte d'autonomie qui altèrent leurs facultés physiques et nécessitent la mise à disposition d'un matériel spécifique.

Chaque année en Savoie, les organismes que sont la CPAM, la MSA, la MGEN ou le RSI financent via des remboursements, ces matériels. Les sommes en jeux sont très importantes et avoisinent le million d'euros. Or, bon nombre de ces matériels, ont une durée d'utilisation courte et au final, ne sont plus utilisés.

Si certains assurés sont en capacité, en plus des remboursements de la Sécurité Sociale et de la complémentaire santé, de faire face à une dépense supplémentaire pour bénéficier du matériel prescrit (reste à charge), d'autres renoncent à s'équiper.

Cette situation va poser problème à eux même bien sûr, mais également à leur entourage, et enfin aux soignants ou aidants, intervenant à domicile, dans la vie et la prise en charge au quotidien.

Pour éviter ces situations, l'APAMP 73 a été créée.



Comment bénéficier des services de l'APAMP 73 ?

- Être en situation de handicap (accident, opération...) ou durable ou de perte d'autonomie (handicap, dépendance) temporaire ou durable.
- Être assuré social.
- Disposer d'une prescription de matériel médical faite par un médecin.
- Être adhérent à une complémentaire santé. (facultatif)

Comment participer à un enjeu citoyen ?

- En faisant appel à l'APAMP 73 pour récupérer du matériel non utilisé qui pourra être proposé, après désinfection et remise en état, à un nouveau bénéficiaire.
- En aidant l'APAMP 73 à mieux utiliser les ressources disponibles.
- En sollicitant l'APAMP 73 pour obtenir la mise à disposition d'un matériel adapté à l'état de santé, soit gratuitement soit au moindre coût.

Comment participer à un enjeu économique ?

- En permettant à l'APAMP 73 de se constituer un parc de matériels d'occasion réutilisables.
- En permettant de réduire les dépenses des caisses sociales.
- En permettant de réduire les restes à charge des assurés.

Comment participer à une démarche solidaire ?

- En permettant à des personnes aux ressources modestes rencontrant une situation de handicap ou de perte d'autonomie, temporaire ou durable, de bénéficier d'un matériel adapté, en bon état, au moindre coût voire mis à disposition gratuitement.
- En permettant à ces personnes de ne pas renoncer aux aides techniques dont elles ont besoin, dans leur vie quotidienne.
- En permettant à leurs famille, aux intervenants à domicile de faciliter la prise en charge qu'ils assurent.

L'APAMP 73 c'est :

- Un territoire d'action privilégié : le département de la Savoie;
- Un domaine de compétences spécifique : la perte d'autonomie temporaire (accident, opération...) ou durable (handicap, dépendance);
- Une gestion associative et responsable.

Exemple à titre indicatif

Situation :

Un assuré ayant besoin d'un fauteuil roulant classique suite à un accident de moto pour une durée de 3 mois.

Attribution :

Cet assuré pourra se voir attribuer un fauteuil roulant manuel adapté à sa morphologie sur prescription médicale.

Economies :

Type de matériel	Matériel occasion en stock
Fauteuil roulant manuel dossier fixe	Mise à disposition gratuite *
Economie générée dépenses sociales	559 euros
Economie générée pour l'assuré	150 euros

*Avec obligation de restituer le fauteuil à l'APAMP 73 à la fin du besoin.